

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mardi 06 Novembre 2018

DELIBERATION N°2018-45

OBJET : Adhésion au Site Emploi Territorial (SET)

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : MM. IZARD, SAVELLI, CLEMENT, CARON-JOURDA, GRENIER, Mme AMIEL, M. LAVAL.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT, M. KARSENTI représenté par M. PACE, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS, M. TENE représenté par M. SANCHEZ.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme DULON représentée par Mme AMIEL.

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : Néant.

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mme FLOUREUSSES, Mme VOLTO.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu délibération

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'en vertu des articles 23 et 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les centres de gestion assurent dans leur ressort géographique, une mission générale d'information sur l'emploi public territorial et sont en charge de la publicité des créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C. En outre, ils sont chargés d'établir un bilan de la situation de l'emploi public territorial et de la gestion des ressources humaines, ainsi que d'élaborer les perspectives à moyen terme d'évolution de l'emploi, des compétences et des besoins de recrutement dans la Fonction Publique Territoriale.

En application de l'article 14 de cette même loi, les centres de gestion peuvent s'organiser au niveau régional ou interrégional, pour l'exercice de leurs missions.

Ainsi, de nombreuses coopérations régionales ont été réalisées sur le plan national pour mutualiser les outils de gestion des données de l'emploi et assurer la publicité des créations et vacances d'emploi ainsi que des offres d'emploi disponibles.

Le Président précise que les CDG de Midi-Pyrénées ont, dès 2007, mutualisé leur outil de gestion dématérialisée des données de l'emploi, tant à destination des employeurs territoriaux que des demandeurs d'emploi de leur ressort géographique.

Le CDG82 a alors été positionné comme référent de cet outil dénommé « Gestion de l'Emploi - GE ».

Au-delà de la possibilité pour chaque CDG de publier ses offres d'emploi sur son site Internet, une procédure de basculement des données vers l'outil Cap Territorial de la coordination Alliance informatique des CDG de l'Est a également été opérée, début 2010, afin d'assurer une transparence de l'emploi territorial aux niveaux départemental, régional et national.

Cependant, il existe au moins 3 autres espaces numériques mutualisés de gestion des données de l'emploi et/ou de publicité des offres d'emploi, à savoir le site Emploi Territorial.fr, dénommé SET (regroupant 41 CDG, dont 3 issu de l'ex-Languedoc Roussillon), RDV Emploi Public (regroupant les offres des CIG petite et grande couronne et 2 autres CDG) et enfin le site Internet de la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

A ces sites, s'ajoute la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public) initiée par l'Etat depuis les années 2000, afin de favoriser la mobilité des agents publics entre les 3 versants de la fonction publique.

Cette multiplicité des espaces numériques peut obérer la vision et la transparence de l'emploi au sein de la FPT.

Le Président indique que depuis 2007, le CDG 82, assure pour le compte des 8 CDG de Midi-Pyrénées le développement de l'outil de gestion des données de l'emploi « Gestion de l'Emploi-GE », sa maintenance directe, l'étude et la réalisation d'évolutions communes pour l'ensemble des CDG, ainsi que des adaptations spécifiques aux besoins de chaque département.

Cette solution avait été validée par délibération du Conseil d'Administration en date du 05 Mars 2007.

Le Président précise qu'aujourd'hui, cet outil de gestion des données de l'emploi n'est pas conforme aux nouvelles dispositions du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD). Par ailleurs, de nouvelles fonctionnalités devraient être développées pour améliorer son usage et pour opérer une révision de l'interface avec le site de la BIEP.

Le CDG82 a sensibilisé l'ensemble de ses partenaires sur le défi technologique et humain qu'une telle « mutation » représente pour lui. Ainsi, le développement de cet outil engendrerait un coût estimé à 63 000 euros et nécessiterait des délais de développement importants.

Le CDG82 a donc exploré pour le compte des treize CDG de la région Occitanie les solutions envisageables permettant de garantir la continuité du service et la qualité de l'ensemble des missions obligatoires des treize établissements. Cette étude a été menée en partenariat avec l'Observatoire Régional de l'Emploi Territorial et des Données Sociales du CDG31.

Le Président indique que le résultat de cet audit mené au premier trimestre 2018 sur la gestion de l'activité des services emploi des 13 CDG par le Site Emploi-Territorial.fr (SET). Au regard des éléments techniques du dossier, des capacités d'évolution et de réactivité en matière de maintenance et/ou de développement du SET, de la mutualisation de l'ensemble des données sur un seul outil partagé et garantissant homogénéité et cohérence des données agrégées en matière d'emploi, les treize Directeurs Généraux des Services des CDG d'Occitanie préconisent ce scénario.

Trois CDG « ex Languedoc Roussillon » sont, d'ailleurs, déjà utilisateurs de cet outil.

Le Président précise que ce partage d'un outil de gestion commun facilitera, en outre, la finesse des analyses statistiques et prospectives réalisées par l'Observatoire Régional de l'Emploi Territorial et des Données Sociales.

Dans cette optique, le CDG82 intégrerait le Comité de Pilotage du site Emploi-Territorial afin de promouvoir les besoins et attentes des 13 CDG régionaux. Il en est de même pour son Comité Technique auprès duquel deux agents utilisateurs seraient intégrés, dont un agent du service Emploi du CDG31.

Le Président rappelle qu'en parallèle, l'ordonnance n° 2017-543 du 13 avril 2017 ayant pour objet de favoriser la mobilité des fonctionnaires dans les trois versants de la fonction publique au 1^{er} janvier 2019, a prévu l'instauration d'un espace numérique commun de diffusion des offres d'emploi par le biais de la BIEP.

Ainsi, au cours de l'année 2017, la disparition de « Cap Territorial », pour des raisons de nécessité de développement et de coût induit (estimé à 200 000 €uros), a été annoncée avec une fin de publication des offres pour la fin de l'année 2018.

Il en est de même pour le site internet de la FNCDG, déjà supprimé.

Dans ce contexte, le GIP Informatique, porté par la FNCDG, a délibéré en faveur de la reprise de l'hébergement et de la maintenance du site Emploi-Territorial qui aurait pour vocation à devenir le seul outil de publication de l'emploi public territorial, « aspiré » par la BIEP.

Le GIP Informatique des CDG dans sa délibération du 27 septembre 2018, a également prévu la possibilité pour les CDG non adhérents au GIP de pouvoir bénéficier de la seule adhésion au SET afin de gérer leurs données de l'emploi tant à destination des collectivités territoriales que des demandeurs d'emploi et ceci à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, la tarification pour l'utilisation du SET a été établie sur les bases suivantes :

- a) Pour les CDG membres du GIP:
 - en 2019 : 0.80 € par agent affilié
 - à partir de 2020 : 0.40 € par agent affilié
- b) Pour les CDG non-membres du GIP, une majoration de 50% de la tarification définie ci-dessus est appliquée.

Il a été précisé que les effectifs retenus seront ceux issus des données correspondant aux élections professionnelles de 2018, en prenant en compte les effectifs titulaires électeurs aux CAP et contractuels électeurs aux CCP en 2018.

Pour le CDG31, non adhérent au GIP Informatique, l'estimation du coût annuel de cette adhésion au SET représente :

- pour 2019
 - **19 567.20 €uros**
- à partir de 2020
 - **9 783.60 €uros**

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'adhérer au Site Emploi Territorial.fr à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- De donner mandat au Président pour la signature de la convention correspondante ;
- D'inscrire au budget les sommes correspondantes.

Fait à Labège,

Le 06 novembre 2018

Le Président,

Pierre IZARD